

AVIS DE COURSE



AVENANT 1 : LIEU DE LA RÉGATE

Modifiant l'Avis de Course (AC)

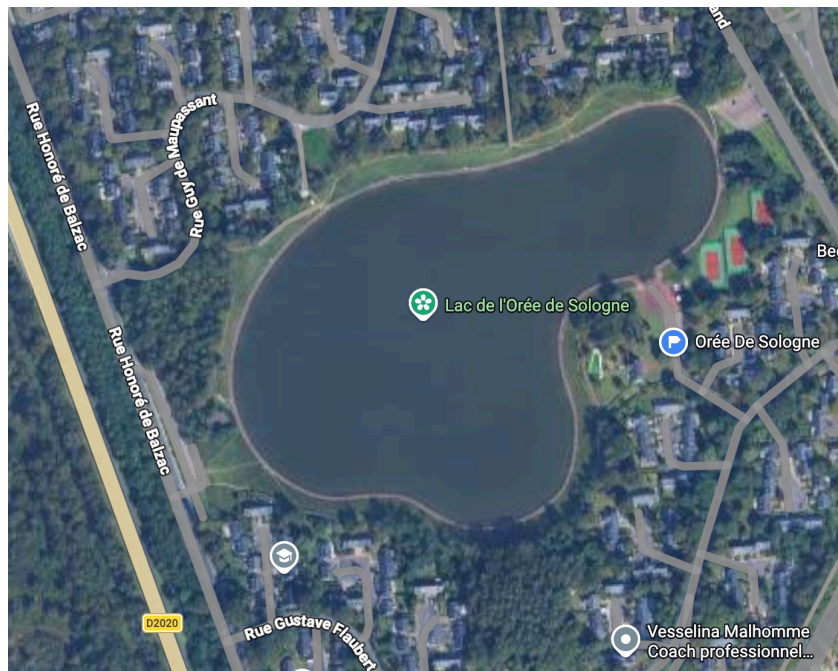
- **Nom de l'épreuve** : Régate Le Plaisir
- **Date de l'épreuve** : 31 mai 2026
- **Classe** : Marblehead

Modification du lieu de l'épreuve

En raison de la prolifération excessive d'algues rendant le plan d'eau initialement prévu impraticable, le comité d'organisation, en accord avec le comité de course, décide de modifier le lieu de la compétition. Le programme des courses reste inchangé

Le texte suivant remplace l'annexe A :

Nouveau Plan d'Eau : La régata se déroulera intégralement sur le plan d'eau du **lac de l'Orée de Sologne 45100 Orléans**.



Fait à Saint-Quentin-en-Yvelines, le **24 mai 2026 à 20 heures**

Le Comité d'Organisation / Le Président du Comité de Course

Gilles Di Crescenzo